

## **Conseil municipal du 14 juin 2010**

### **Compte-rendu de réunion**

Présents : ANDURAND Fabienne, ANGE Thierry, BABA Mariline BALDY Claude, CRAÏS Gérard, DELAGNES Claudine, MOURGUES Jean-Michel, RATIE Michel, SABATIE Jean-Claude,

Absents / Excusés : ISSOLAN Dominique, SAUVAGNAC Pierrette,

Procurations : Pierrette SAUVAGNAC a donné procuration à Thierry ANGE

Secrétaire de séance : Fabienne ANDURAND

La séance débute à 21 h. Monsieur le Maire accueille et remercie les personnes présentes, constate que le quorum est atteint et propose de passer à l'ordre du jour.

#### 1°- Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2010

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la teneur du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2010. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du précédent conseil.

#### 2°- Délégation de fonction au 1<sup>er</sup> adjoint

Après délibération, la gestion des dossiers fonciers et des dossiers concernant les cessions et acquisitions de terrain est déléguée à Monsieur Michel RATIE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

#### 3°- Loyers des logements communaux

Il est décidé de maintenir le montant des loyers des logements communaux au tarif fixé par la délibération du 25 mai 2009.

#### 4°- Décision modificative du budget 2010

4-1 – subvention de fonctionnement aux communes (art. 65734) : il avait été comptabilisé 6 enfants au lieu de 7, fréquentant l'école de Caussade. Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédit du compte des dépenses imprévues à l'article concerné.

4-2 – autres immobilisations corporelles (art. 2188) : dans le cadre de l'aménagement du cimetière communal, il sera procédé à l'achat de cases pour la construction d'un columbarium. Le coût d'achat de ces cases est de 2 102.57 € TTC, auxquels il faut ajouter le coût des matériaux nécessaires pour la pose, soit un total estimé à 2500 €. Il est donc nécessaire de voter des crédits supplémentaires par le biais d'une augmentation du virement entre sections par le débit du compte des dépenses imprévues.

#### 5°- Esplanade commémorative

Après délibération, il est décidé que la SEMATEG, mandataire de la commune, est autorisée à donner l'ordre de service à l'architecte pour réaliser l'avant projet détaillé et les documents de consultation des entreprises. La SEMATEG est également autorisée à lancer les consultations.

L'ouverture des plis est prévue le 8 juillet à 15 heures.

#### 6°- Cimetière

Après discussion, aucune décision n'est arrêtée quant au caveau « Charles », dont l'état menace ruine.

## 7°- Questions diverses

### 7-1 – Entretien des logements communaux

L'adjoint technique doit vérifier l'état de fonctionnement de la VMC du logement de M. ANGE.

Des devis devront être établis pour les menuiseries (porte d'entrée à changer et fenêtre à réparer au niveau des joints) du logement de Mme MEUNIER et du garage occupé par Melle BALDY.

### 7-2 – Récupération de la ferraille

Après la récupération de la benne à ferraille par l'Entreprise FERVERT, un chèque de 224 € a été remis en mairie par l'entreprise ; Ce chèque est accepté et sera porté au crédit du compte 7788.

### 7-3 – Carte communale

Les esquisses élaborées par la DDE de Caussade sont présentées. La surface de certains lots est inférieure à 1000 m<sup>2</sup> : il faut se renseigner sur l'assainissement à mettre en place dans ce cas.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 h.